

# LE PERCO THALES

## 1. Le dispositif des salariés du Groupe Thales

Le PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif) est un dispositif d'épargne volontaire à long terme aidée par l'entreprise pour faciliter la constitution d'un complément de retraite (rente ou capital). Il complète le Plan d'Épargne du Groupe, dispositif d'Épargne salariale à moyen terme.

## 2. Les avantages du PERCO

- Un outil d'épargne bénéficiant d'une aide de l'entreprise sous la forme d'un abondement des sommes versées ;
- **Une fiscalité avantageuse** (en contrepartie du blocage jusqu'à la liquidation de la retraite) : seuls les prélèvements sociaux, CSG et CRDS sur les plus-values sont dus lors de la sortie en capital (la sortie en rente étant soumise au régime général des rentes) ;
- Des frais de tenue de compte pris en charge par l'entreprise.
- Actuellement l'accord Groupe PERCO prévoit que les salariés qui informent l'employeur de leur décision de liquider leur retraite dans les 24 mois pourront bénéficier du taux d'abondement maximum, dans la limite d'un plafond spécifique de 2 608 € dans cette période de 24 mois dans la limite de deux exercices.



Toutes les informations relatives au PERCO sont disponibles sur :

- l'Intranet du Groupe :

[https://eadmin-ss0.corp.thales/e-AdminDocumentation/pdf/Notice\\_accordCSFI0602.pdf](https://eadmin-ss0.corp.thales/e-AdminDocumentation/pdf/Notice_accordCSFI0602.pdf)

- l'Intranet de Thales Alenia Space France : Cf. Intranet / Ressources Humaines / Placement salarial

Pour toutes vos opérations de versement, d'arbitrage et de retrait, vous disposez d'un interlocuteur unique AMUNDI TC, teneur de compte en épargne salariale.

Serveur vocal : **04 37 47 01 07**

Site Internet : <http://www.amundi-ee.com>

Chaque année, un relevé d'épargne vous est adressé à votre domicile.